

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 30 818 256 DT, un actif net de 30 685 521 DT pour 1 581 132 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 19,407 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

L Tunis, le 28 mars 2014

L

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u> .			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		25 238 201	21 294 152
Obligations et valeurs assimilées		4 389 404	4 904 215
Titres OPCVM			
	3.1	29 627 605	26 198 367
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités	3.2	1 190 651	997 630
		1 190 651	997 630
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		30 818 256	27 195 997
<u>PASSIF</u> .			
Opérateurs créditeurs	3.3	120 037	99 658
Autres créditeurs divers	3.4	12 698	11 622
TOTAL PASSIF		132 735	111 280
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	30 340 214	26 805 455
Sommes distribuables	3.6	345 307	279 262
Sommes distribuables des exercices antérieurs		671	1 102
Sommes distribuables de l'exercice		344 636	278 160
ACTIF NET		30 685 521	27 084 717
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 818 256	27 195 997

ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		815 173	680 335
Dividendes	4.1	565 366	458 468
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	249 807	221 867
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		28 484	23 954
<i>Total des revenus des placements</i>		843 657	704 289
Charges de gestion des placements	4.3	<458 632>	<395 552>
Revenu net des placements		385 025	308 737
Autres produits			
Autres charges	4.4	<41 405>	<37 382>
Résultat d'exploitation		343 620	271 355
Régularisation du résultat d'exploitation		1 016	6 805
Sommes distribuables de l'exercice		344 636	278 160
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<1 016>	<6 805>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<549 896>	<634 026>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<426 563>	710 701
<i>Frais de négociation</i>		<30 133>	<25 265>
Résultat net de l'exercice		<662 972>	322 765

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2013	31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<662 972>	322 765
Résultat d'exploitation	343 620	271 355
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<549 896>	<634 026>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<426 563>	710 701
Frais de négociation	<30 133>	<25 265>
<u>Distributions de dividendes</u>	<315 913>	<232 357>
<u>Transactions sur le capital</u>	4 579 689	2 818 409
Souscriptions	15 786 257	10 966 775
Capital	15 426 850	10 332 481
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	211 878	553 255
Régularisation des sommes distribuables	147 529	81 039
Rachats	<11 206 568>	<8 148 366>
Capital	<11 055 426>	<7 611 187>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<41 951>	<474 232>
Régularisation des sommes distribuables	<109 191>	<62 947>
<i>Variation de l'actif net</i>	3 600 804	2 908 817
<u>Actif net</u>		
En début de période	27 084 717	24 175 900
En fin de période	30 685 521	27 084 717
<u>Nombre de part</u>		
En début de période	1 359 436	1 220 751
En fin de période	1 581 132	1 359 436
<i>Valeur liquidative</i>	19,407	19,923
<i>Taux de rendement</i>	-1,56%	1,52%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	8 800	272 122	270 406	0,88%
AMEN BANK NG 2013	1 200	37 108	35 532	0,12%
AMS	21 055	151 489	138 774	0,45%
ARTES	130 000	931 852	838 240	2,72%
ASSAD	95 580	855 347	666 288	2,16%
ATTIJARI BANK	60 000	1 143 222	974 880	3,16%
ATTIJARI LEASING	17 711	667 305	442 598	1,44%
BIAT	500	33 136	30 100	0,10%
BT	103 633	849 504	953 113	3,09%
CITY CARS	40 042	439 628	438 260	1,42%
ELECTROSTAR	26 667	400 005	258 563	0,84%
LAND`OR	15 000	112 500	110 580	0,36%
MAGASIN GENERAL	46 860	1 256 217	1 365 079	4,43%
MPBS	50 000	300 000	300 000	0,97%
ONE TECH HOLDING	250 000	1 638 111	1 620 750	5,26%
S.N.M.V.T	88 218	2 275 469	2 071 094	6,72%
SAH TUNISIE	106 828	998 842	998 842	3,24%
SERVICOM	80 751	1 109 968	1 800 747	5,84%
SFBT	140 000	1 498 116	1 861 020	6,04%
SIMPAR	47 452	2970123	2935049	9,52%
STAR	19 200	2 755 757	2 793 581	9,06%
SYPHAX AIRLINES	136 320	1 298 196	1 150 541	3,73%
TPR	140 000	685 602	596 540	1,94%
TUNIS RE	122 640	1 085 755	1 115 043	3,62%
TUNISIE LEASING	70 123	1 756 327	1 472 581	4,78%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>25 521 701</i>	<i>25 238 201</i>	<i>81,89%</i>
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 04 2014 7,50%	310	328 600	325 175	1,06%
BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	374 235	1,21%
BTA 12 2016 5,25%	1 820	1 811 560	1 815 748	5,89%
BTA 10 2018 5,50%	1 783	1 726 740	1 744 368	5,66%
BTA 03 2016 5,25%	130	125 450	129 878	0,42%
<i>Total Bons de trésor Assimilables</i>		<i>4 371 658</i>	<i>4 389 404</i>	<i>14,24%</i>
Total		<i>29 893 359</i>	<i>29 627 605</i>	<i>96,13%</i>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	18 322 829
Bons du trésor Assimilables	2 639 660
	<u>20 962 489</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	13 794 909		13 412 805	<382 104>
Bons du trésor Assimilables	3 167 959	375 841	3 499 341	< 44 459>
TOTAL	16 962 868	375 841	16 912 146	<426 563>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Amen Bank Pasteur	1 488 672	795 686
Ventes de titres à encaisser	125 099	242 201
Liquidation émissions/rachats	<315 045 >	30 598
Achats de titres à régler	<108 075 >	<70 855 >
	<u>1 190 651</u>	<u>997 630</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	115 576	95 625
Rémunération du dépositaire à payer	4 461	4 033
	<u>120 037</u>	<u>99 658</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 262	8 698
Redevance CMF	2 766	2 281
Retenue à la source à payer	670	643
	<u>12 698</u>	<u>11 622</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

31/12/2013

Capital au 1^{er} janvier 2013

En Nominal	26 805 455
Nombre de part	1 359 436
Nombre de porteurs de parts	2 482

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant	15 426 850
Nombre de part	782 371
Nombre de porteurs de parts	551

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	11 055 426
Nombre de part	560 675
Nombre d'actionnaires sortants	243

Autres mouvements

Frais de négociation	<30 133 >
Différences d'estimation (+/-)	<549 896 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	<426 563 >
Régularisations sommes non distribuables	169 927

Capital au 31 décembre 2013	30 340 214
Nombre de part	1 581 132
Nombre de porteurs de parts	2 790
Taux de rendement	<1,56%> (i)

(i) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2013 de 0,205 DT par part.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	654	17	671
Exercice 2013	343 620	1 016	344 636
	344 274	1 033	345 307

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 30 685 521 DT détaillés comme suit:

- * Capital au 31 décembre 2013: 30 340 214 DT ;
- * Sommes distribuables des exercices antérieurs : 671 DT.
- * Sommes distribuables de l'exercice : 344 636 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende SFBT	92 368	83 907
Dividende ATTIJARI BANK	68 938	7 945
Dividende SIMPAR	58 787	11 913
Dividende S.N.M.V.T	48 000	16 396
Dividende TUNISIE LEASING	46 835	39 538
Dividende TPR	40 290	29 700
Dividende BT	39 000	48 000
Dividende ARTES	32 372	12 825
Dividende STAR	29 862	27 000
Dividende BIAT	25 000	15 000
Dividende ASSAD	21 081	26 600
Dividende ATTIJARI LEASING	18 060	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	13 503	-
Dividende AMEN BANK	10 200	11 200
Dividende SOMOCER	8 790	-
Dividende NEW BODY LINE	6 963	-
Dividende G.I.F	5 317	6 000
Dividende BTE	-	60 334
Dividende SOTUVER	-	25 000
Dividende POULINA G H	-	19 210
Dividende BH	-	9 600
Dividende ASSURANCES SALIM	-	6 300
Dividende LES CEMENTS DE BIZERTE	-	2 000
	<u>565 366</u>	<u>458 468</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 249 807 DT correspond aux intérêts sur les bons de trésor assimilables.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	441 023	379 439
Rémunération du dépositaire	17 609	16 113
	<u>458 632</u>	<u>395 552</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	31 832	27 310
Honoraires du commissaire aux comptes	9 261	9 818
Autres frais	312	254
	<u>41 405</u>	<u>37 382</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	0,534	0,518	0,400	0,322
Charges de gestion des placements	<0,290>	<0,291>	<0,224>	<0,216>
Revenus net des placements	0,244	0,227	0,176	0,106
Autres produits				-
Autres charges	<0,026>	<0,027>	<0,022>	<0,022>
Résultat d'exploitation (1)	0,217	0,2	0,154	0,084
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,005	0,028	0,054
Sommes distribuables de l'exercice	0,218	0,205	0,182	0,138
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,348>	<0,466>	<0,258>	0,401
Frais de négociation	<0,019>	<0,019>	<0,014>	<0,036>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,270>	0,523	<0,186>	1,767
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,419>	0,238	<0,304>	2,216
Résultat non distribuable de l'exercice	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Régularisation du résultat non distribuable	0,107	0,057	<0,559>	1,196
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,529>	0,095	<1,017>	3,328
Distribution de dividende	<0,205>	<0,181>	<0,137>	<0,351>
Valeur liquidative	19,407	19,923	19,804	20,776

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net	1,49%	1,46%	1,13%	1,04%
Autres charges / actif net	0,13%	0,14%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable / actif net	1,12%	1,00%	0,78%	0,40%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.